

No. de résolution
ou annotation



Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 8 juin 2011

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **huitième jour du mois de juin deux mille onze**, sous la présidence de monsieur Yvon Lemire, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Claude Alarie	Denis Lamy
Roland Auclair	Michel Marcotte
Georgette Bazinet	Guyline Paillé
Denys Beaudin	Jean-Guy Paillé
Claude Brouillette	Stéphane Poirier
Jacques Désilets	Thérèse Pruneau
Pierre-A. Dupont	Louise Rocheleau Laporte
Vital Gaudet	Pierrette Rouillard
Réjean Hivon	Pierre Tremblay
Gilles Isabelle	

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Bellerose

ABSENCES MOTIVÉES

Christian Daigneault
Nathalie Jolin
Suzanne Poirier
Dany Poulin

SONT AUSSI PRÉSENTS

Hélène Corneau	Directrice générale
Chantal Morin	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Danielle Lemieux	Directrice des Services éducatifs au secteur jeunes et du transport scolaire
Luc Galvani	Directeur des Services éducatifs en formation professionnelle et continue
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Lucie Trudel	Directrice des services complémentaires
Yvan Beaugard	Directeur au Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

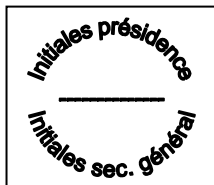
CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Yvon Lemire, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DÉSILETS, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté avec les modifications suivantes :



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

Ajout du point 7.1 : Demande d'utilisation du terrain du pavillon Saint-Gabriel – Classique provinciale de canots de la Batiscan

Le point 2.8 Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec sera le dernier point traité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2011

156-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2011 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Aucun suivi

AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Nathalie Bellerose, représentante du comité de parents, informe les membres du Conseil des commissaires que monsieur Serge Hamel, directeur général adjoint, et madame Chantal Morin, directrice générale adjointe, étaient présents à la dernière rencontre qui se tenait le lundi 6 juin dernier. Ils ont déposé le calendrier des rencontres du comité de parents pour l'année scolaire 2011-2012. Le comité de parents a aussi donné un avis favorable au changement de nom de l'école Sainte-Madeleine-et-Sacré-Cœur pour école aux Deux-Étangs, pavillon Sainte-Madeleine et pavillon Sacré-Cœur.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.

DEMANDE DE DIMINUTION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Saint-Philippe de modifier la constitution de leur conseil d'établissement en diminuant le nombre de représentants;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

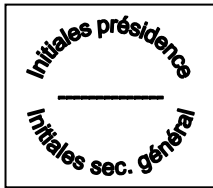
CONSIDÉRANT les articles 42.1 et 42.2 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant le nombre minimum de parents et de membres du personnel devant composer le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'accord favorable des membres du personnel de l'école et du conseil d'établissement;

157-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-ANDRÉ DUPONT, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire-du-Chemin-du-Roy établisse le nombre de représentants des parents à 4 et le nombre de représentants des membres du personnel à 4 au conseil d'établissement de l'école Saint-Philippe.



17 VOTES POUR
3 ABSTENTIONS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DIMINUTION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école secondaire le Tremplin de modifier la constitution de leur conseil d'établissement en diminuant le nombre de représentants;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les articles 42.1 et 42.2 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant le nombre minimum de parents et de membres du personnel devant composer le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'accord favorable des membres du personnel de l'école et du conseil d'établissement;

158-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DÉSILETS, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire-du-Chemin-du-Roy établisse le nombre de représentants des parents à 5 et le nombre de représentants des membres du personnel à 5 au conseil d'établissement de l'école secondaire le Tremplin.

17 VOTES POUR
3 ABSTENTIONS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM – ÉCOLE SAINTE-MADELEINE-ET-SACRÉ-COEUR

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Sainte-Madeleine-et-Sacré-Coeur de modifier le nom de l'école;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2014 adopté par le Conseil des commissaires en séance régulière le 19 janvier 2011 (74-CC/11-01-19);

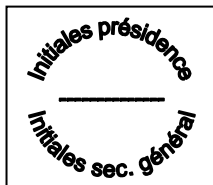
CONSIDÉRANT la démarche de consultation faite par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'accord favorable du comité de parents;

159-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire-du-Chemin-du-Roy modifie le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2014 adopté par le Conseil des commissaires en séance régulière le 19 janvier 2011 et que le nouveau nom d'école soit le suivant :



NOM ET ADRESSE PRINCIPALE DE L'ÉCOLE	IMMEUBLES
École aux Deux-Étangs 245, rue Loranger Trois-Rivières (Québec) G8T 3V2	Pavillon Sacré-Cœur 245, rue Loranger Trois-Rivières (Québec) G8T 3V2 027
027-027	Pavillon Sainte-Madeleine 445, boul. Sainte-Madeleine Trois-Rivières (Québec) G8T 3N5 026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2011-2012

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2014 adopté le 19 janvier 2011 en séance régulière du Conseil des commissaire et modifié en séance régulière du Conseil des commissaires le 8 juin 2011;

CONSIDÉRANT que ce plan dresse la liste des établissements, écoles et centres où la Commission scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2011-2012;

160-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

D'ADOPTER les actes d'établissement pour l'année 2011-2012, tels que présentés, et que la secrétaire générale transmette aux écoles et aux centres les actes d'établissement pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN ET DU GYMNASE DE L'ÉCOLE DOLLARD - MONDIAL DES AMUSEURS PUBLICS UNIPRIX DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs du Mondial des Amuseurs publics Uniprix de Trois-Rivières d'obtenir l'autorisation d'utiliser le terrain et le gymnase de l'école Dollard;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra du 29 au 31 juillet 2011;

CONSIDÉRANT le désir et la volonté de la Commission scolaire de s'associer aux mouvements communautaires des municipalités de son territoire;

161-CC/11-06-08

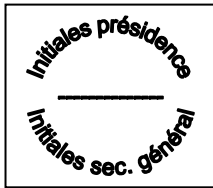
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE POIRIER, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire autorise les organisateurs du Mondial des Amuseurs publics Uniprix de Trois-Rivières à utiliser le terrain et le gymnase de l'école Dollard, et ce, pour la durée de l'événement;

QUE les organisateurs de l'événement contactent la direction de l'école Dollard pour les modalités d'entente;

QUE la Commission scolaire se dégage de toute responsabilité civile lors du déroulement de cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école et le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

162-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE,

D'approuver le budget des écoles et des centres adopté par le conseil d'établissement pour l'année scolaire 2011-2012. Le budget des établissements est présenté en annexe et fait partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU BUDGET – ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal à 10% du surplus accumulé au 30 juin 2010 exception faite de la valeur comptable nette des terrains;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 254 966 287 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0.35 \$ par cent dollars d'évaluation;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des instances concernées dans le respect de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les efforts exigés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le comité de vérification et par le comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

163-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0.35 \$ par cent dollars d'évaluation, le tout, conditionnellement à l'approbation par le Conseil des ministres du Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire.

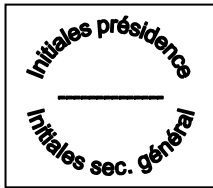
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le rapport du comité d'évaluation de la direction générale présenté aux commissaires le 25 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'évaluation très positive du travail de la directrice générale et des membres de la direction générale adjointe en lien avec les attentes signifiées;

CONSIDÉRANT que cette année, le comité d'évaluation de la direction générale désire souligner la qualité du processus de transition du personnel hors cadre de notre Commission scolaire. Le défi pour la direction générale en fin de mandat pour



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

monsieur Michel Morin, en début de mandat pour madame Hélène Corneau, en début de mandat pour madame Chantal Morin et en cours de mandat pour monsieur Serge Hamel de mobiliser l'équipe, de maintenir la cohésion du personnel cadre de l'organisation, d'accompagner et de superviser les nouvelles personnes en poste à la direction générale et direction générale adjointe, d'assurer le même haut niveau de service et d'assurer une assistance de très haute qualité au Conseil des commissaires a été relevé de façon exceptionnelle, tout à l'honneur des Hélène, Michel, Chantal et Serge qui forment notre équipe de la direction générale;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires;

164-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

D'accepter les recommandations des membres du comité d'évaluation relatives à l'évaluation de la direction générale en lien avec les attentes signifiées;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURE D'ÉLECTION APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT la procédure d'élection applicable à la désignation des commissaires adoptée par le Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 6 juin 2007 (147-CC/07-06-06) et actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT l'étude de la procédure au cours de l'année scolaire 2010-2011 et les propositions de modifications faites par les membres du Conseil des commissaires en comité plénier;

165-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL MARCOTTE, COMMISSAIRE,

D'adopter la procédure d'élection applicable à la désignation des commissaires révisée;

Que cette procédure entre en vigueur dès le 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL AU PRIX «HOMMAGE AU CIVISME 2010»

CONSIDÉRANT la possibilité de soumettre des candidatures en vertu l'article 15 de la Loi visant à favoriser le civisme stipulant que le gouvernement, sur recommandation du ministre de la Justice, peut, pour un acte de civisme, décerner à une personne une décoration ou une distinction;

CONSIDÉRANT que la candidature de toute personne ayant accompli, dans des circonstances périlleuses ou difficiles, parfois même au risque de sa vie, un acte de civisme exceptionnel visant à secourir une personne dont la vie était en danger peut être soumise;

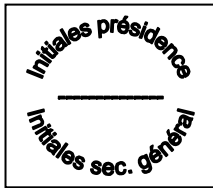
CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la commission scolaire du Chemin-du-Roy a fait preuve de sang froid et de détermination afin d'assurer la sécurité des élèves de l'école Saint-Paul;

166-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy propose la candidature de monsieur Bertrand Carle, psychoéducateur à l'école Saint-Paul, pour le geste humain, courageux et héroïque qu'il a posé le 29 octobre dernier dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – ÉCOLE SAINT-EUGÈNE

CONSIDÉRANT l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « La Commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et le ministre »;

CONSIDÉRANT que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la Commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

CONSIDÉRANT les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la Convention de gestion et de réussite éducative vise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

CONSIDÉRANT que la Convention de gestion et de réussite éducative s'inscrit dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2015 de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène n'a pas approuvé la proposition de Convention de gestion et de réussite éducative à la réunion régulière du 26 avril 2011;

CONSIDÉRANT qu'une proposition qui n'est pas approuvée est inopérante et sans effet;

CONSIDÉRANT que de multiples renvois ne peuvent avoir pour effet de paralyser le fonctionnement normal de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène n'a pas retenu le projet de résolution demandant à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy d'exercer son rôle au regard de la Convention de gestion et de réussite éducative lors de sa rencontre du 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT que l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que lorsqu'une école, un centre de formation professionnelle ou un centre d'éducation des adultes néglige ou refuse de se conformer à la loi ou à un règlement du gouvernement, du ministre ou de la commission scolaire, la commission scolaire met en demeure l'établissement de s'y conformer; à défaut par l'établissement de s'y conformer dans le délai déterminé par la commission scolaire, cette dernière prend les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement;

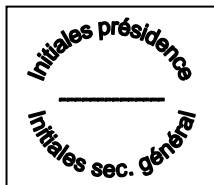
CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement a décidé, à sa rencontre du 24 mai 2011, de ne pas répondre à la mise en demeure de la Commission scolaire en date du 17 mai 2011;

167-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

D'approuver la convention de gestion de l'école Saint-Eugène et ainsi substituer sa décision à celle de l'établissement.

19 VOTES POUR
1 ABSTENTION
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LES CAISSES DESJARDINS DES TROIS-RIVIERES – PROGRAMME GAGNANT-GAGNANT

CONSIDÉRANT les orientations du Plan stratégique de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy relatives à la réussite de tous les élèves et au développement dynamique et durable de la région de la Mauricie,

CONSIDÉRANT les problématiques relatives à la qualification de la relève et à la rétention des jeunes dans la région, problématiques prioritaires dans le plan stratégique de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

CONSIDÉRANT les orientations stratégiques prioritaires par le Mouvement des caisses Desjardins et par les Caisses Desjardins de la région de Trois-Rivières,

CONSIDÉRANT l'évolution de la clientèle et des besoins des élèves fréquentant les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy,

CONSIDÉRANT les objectifs d'amélioration de la réussite retenus dans les plans de réussite des trois centres, mis en œuvre depuis quelques années, ainsi que dans les conventions de gestion et de réussite éducative,

CONSIDÉRANT la compétence juridique de la commission scolaire et des conseils d'établissement des centres sur les programmes de services complémentaires et sur la conclusion d'ententes avec des organismes privés,

CONSIDÉRANT l'esprit des régimes pédagogiques applicables à l'éducation des adultes et en formation professionnelle, favorisant le recours aux ressources de la communauté pour compléter la réponse aux besoins des élèves fréquentant les centres,

CONSIDÉRANT les développements de services aux élèves entrepris par les trois centres et l'expérimentation du programme Gagnant-Gagnant par ces centres,

CONSIDÉRANT la dimension économique et financière dans les besoins récurrents des élèves fréquentant les centres,

CONSIDÉRANT l'attractivité de l'offre de services des centres et les retombées sur le recrutement de clientèle et sur la persévérance scolaire,

CONSIDÉRANT la volonté des Caisses Desjardins de la région de Trois-Rivières de coopérer à l'atteinte des objectifs prioritaires par les centres,

168-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR VITAL GAUDET, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy signe une entente de partenariat basée sur les caractéristiques présentées, avec les Caisses Desjardins de la région de Trois-Rivières parties à cette entente pour la poursuite du programme Gagnant-Gagnant dans les trois centres et pour l'élargissement des services d'accompagnement des élèves fréquentant les trois centres dans le sens présenté dans ce document.

QU'à cette fin, le président du Conseil des commissaires et la directrice générale soient mandatés pour procéder à la conclusion et à la signature de cette entente.

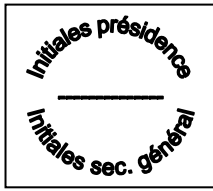
19 VOTES POUR
1 ABSTENTION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT la politique relative aux frais de séjour et de déplacement datant du 10 octobre 2001 actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications à cette politique;



169-CC/11-06-08

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT l'étude de la politique en comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

D'adopter la politique relative aux frais de séjour et de déplacement ainsi que l'annexe « A », telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CONSIDÉRANT le besoin de la consolidation des états financiers des commissions scolaires aux comptes publics;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires doivent depuis le 1^{er} juillet 2008 appliquer les PCGR (principes comptables généralement reconnus) du Manuel de l'ICCA concernant le secteur public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de capitalisation des immobilisations corporelles;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

170-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

QUE la politique de capitalisation soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

CONSIDÉRANT les modifications à apporter à la politique d'acquisition de biens et services afin de répondre aux exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements en découlant;

CONSIDÉRANT la consultation du Conseil des commissaires et du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des commissaires et du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

171-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE le Conseil des commissaires adopte la politique d'acquisition des biens et services et qu'une copie de la politique soit transmise à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, Madame Line Beauchamp.

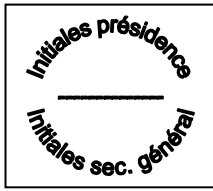
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLAN QUINQUENNAL DES INVESTISSEMENTS 2011-2016

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un plan quinquennal 2011-2016 afin de mettre à niveau le parc immobilier;

CONSIDÉRANT le résultat du bilan de santé architecturale fait par les professionnels;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité consultatif de gestion;



172-CC/11-06-08

CONSIDÉRANT l'étude du dossier en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

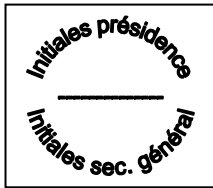
QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte le plan quinquennal 2011-2016 et qu'il soit actualisé annuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Yvon Lemire présente un résumé des principales activités des dernières semaines :

Date	Activités
11 mai 2011	Conseil des commissaires
12 mai 2011	Souper des partenaires Gagnant-Gagnant
13 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">• Commission Enjeux politiques et financiers FCSQ• Gala Sport-études Deloitte
16 mai 2011	Comité d'évaluation de la direction générale
17 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">• Salon Formation Conseil Mauricie• Gala des Grands Prix culturels de la Ville de Trois-Rivières
19 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">• Gala Méritas du Centre de formation professionnelle Bel-Avenir• Concert de l'école Saint-François-d'Assise
20 mai 2011	Rencontre pour le tournoi de golf Chavigny
24 mai 2011	Concert de l'école de musique Jacques-Héту
25 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">• Comité exécutif• Comité plénier
26 au 28 mai 2011	Congrès de la FCSQ et Assemblée générale
29 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">• Concours littéraire «Les mots Richelieu»• Concert Ursule Pop
30 mai 2011	Rencontre pour le tournoi de golf Chavigny
31 mai 2011	Gala Méritas de l'école Chavigny
1 ^{er} juin 2011	Soirée Reconnaissance de la Commission scolaire
2 juin 2011	Gala Excellence de l'Académie les Estacades
3 juin 2011	Gala Excellence de l'école secondaire l'Escale
6 juin 2011	Conférence de presse Fonds québécois d'initiatives sociales
7 juin 2011	<ul style="list-style-type: none">• Inauguration auditorium de l'école secondaire des Pionniers• Comité plénier
8 juin 2011	<ul style="list-style-type: none">• Comité exécutif• Conseil des commissaires



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

Monsieur Lemire remercie monsieur Denis Lamy, vice-président pour son soutien tout au long de l'année scolaire, les cadres et hors-cadres de la Commission scolaire pour leur travail dans tous les dossiers traités ainsi que l'ensemble des commissaires pour toutes les décisions toujours prises dans le meilleur intérêt des élèves. Monsieur Lemire souligne aussi l'excellent travail des membres du Comité exécutif tout au long de l'année scolaire.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les commissaires sur les sujets suivants :

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé, qu'à partir de l'année scolaire 2011-2012, une attestation ministérielle sera délivrée, sur recommandation de la Commission scolaire, aux élèves qui présentent une déficience intellectuelle moyenne à sévère et aux élèves qui présentent une déficience intellectuelle profonde et qui termineront avec succès leur programme de formation.

Plusieurs actions ont été mises sur pied afin de soutenir les élèves tout au long de la période estivale et s'assurer du retour aux études du plus grand nombre d'élèves. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'orientation 1 du Plan stratégique 2010-2015 *Viser la réussite et améliorer la persévérance de tous les élèves.*

Madame Corneau remercie finalement tous les commissaires ainsi que l'équipe de cadres pour la rigueur, le soutien et l'appui dans tous les dossiers qui ont été soumis au Conseil des commissaires tout au long de l'année scolaire 2010-2011.

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU PAVILLON SAINT-GABRIEL – CLASSIQUE PROVINCIALE DE CANOTS DE LA BATISCAN

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de la classique provinciale de canots de la Batiscan d'obtenir l'autorisation d'utiliser le terrain du pavillon Saint-Gabriel de l'école du Versant-de-la-Batiscan;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra le samedi 11 juin 2011;

CONSIDÉRANT le désir et la volonté de la Commission scolaire de s'associer à de tels événements qui ont lieu dans les municipalités de son territoire;

173-CC/11-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire autorise les organisateurs de la classique provinciale de canots de la Batiscan à utiliser le terrain du pavillon Saint-Gabriel, et ce, pour la durée de l'événement;

QUE les organisateurs de l'événement contactent la direction de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour les modalités d'entente;

QUE la Commission scolaire se dégage de toute responsabilité civile lors du déroulement de cette activité.

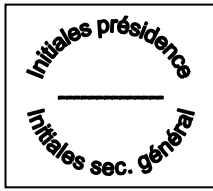
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU MÉRITE – FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la reconnaissance annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec au regard de l'Ordre du mérite;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de soumettre annuellement une ou des candidatures de personnes se démarquant ou s'étant le plus illustrées dans leur champ d'action;

CONSIDÉRANT la consultation des membres du Conseil des commissaires effectuée par la présidence du Conseil des commissaires;



174-CC/11-06-08

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 8 juin 2011

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy recommande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de décorer d'une médaille de bronze monsieur Réjean Hivon, commissaire, pour son implication, son engagement social et communautaire au cours des 25 années au regard de son mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

 Suivi des contrats de cafétéria

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 22, NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE propose la levée de la séance.

Le président

La secrétaire générale